

## Revendications de l'Alliance Féministe Francophone

Créée début 2025, l'Alliance Féministe Francophone<sup>1</sup> (AFF) est une initiative visant à renforcer la participation des féministes francophones aux espaces multilatéraux. A l'heure actuelle, elles se heurtent à de nombreux obstacles pour y faire entendre leurs voix, tels que la faiblesse des financements, le manque d'espace de coordination et de formation, et la barrière linguistique. A travers une mise en réseau, un appui logistique et de formation stratégique, l'AFF contribue à renforcer et visibiliser le plaidoyer collectif féministe en faveur de l'égalité de genre à l'échelle internationale.

Cette démarche est d'autant plus essentielle que les mouvements anti-droits se renforcent, soutenus par des financements massifs et organisés de manière très efficace. Extrême droite, conservateurs et gouvernements autoritaires s'attaquent frontalement aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, remettant en question des acquis fondamentaux comme le droit à l'avortement. Récemment, l'urgence s'est accrue avec des attaques envers le système multilatéral, une hausse des politiques militaristes, et des coupes massives de financements par de nombreux donateurs traditionnels - exacerbant davantage les pressions sur les organisations féministes et rendant extrêmement concret le risque de reculs majeurs des droits humains et dans le combat pour l'égalité de genre. Dans ce contexte, la participation des militant·es féministes francophones aux espaces multilatéraux est plus essentielle que jamais, car leur implication contribue à défendre les acquis et à faire progresser les narratifs et normes en matière d'égalité.

L'AFF s'engage ainsi à faire entendre des voix féministes francophones puissantes, solidaires, stratégiques et visibles, et afin que les luttes féministes soient au cœur des transformations politiques, sociales et économiques.

Les revendications portées par l'AFF sont le fruit d'un travail collectif, enraciné dans la diversité des parcours, des expertises et des luttes de ses membres. Elles s'adressent aux Etats, aux diverses institutions publiques et aux bailleurs de fonds, elles ont vocation à s'appliquer dans de nombreux espaces multilatéraux au cours des prochaines années.

---

<sup>1</sup> L'AFF est coordonnée par Equipop, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed) et la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), et appuyée par un financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français, à travers un mécanisme de l'Agence Française de Développement.

## 1- Financement des mouvements féministes

Les mouvements féministes et les organisations de défense des droits des femmes et de personnes LGBTQIA+ sont chroniquement sous-financés<sup>2</sup>, ce qui limite grandement leur capacité d'action face aux crises et aux offensives réactionnaires. Nous exhortons les acteurs et actrices internationales à combler cet immense déficit de financement et à opérer une restructuration de l'architecture financière mondiale qui placera les personnes et la planète au centre des priorités.

- **Allouer des financements substantiels et pérennes, aux organisations féministes**, fonds et réseaux féministes au niveau local, régional et international, et notamment dans les pays touchés par des crises sécuritaires.
- **Consacrer un minimum de 15% des financements dédiés à la solidarité internationale à des initiatives dont l'objectif principal est l'égalité transformative de genre**, dont 10% directement aux organisations, réseaux et fonds de défense des droits des femmes<sup>3</sup>. Respecter les objectifs existants, tels que l'engagement des Etats de lever 300 millions USD pour les organisations de femmes dans les situations de conflit et de crise.
- **Renforcer et répliquer des mécanismes féministes** comme le Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) en France ou le Equality Fund au Canada.
- **Collaborer avec d'autres bailleurs**, notamment le secteur philanthropique, afin d'atteindre 1,5 milliard USD d'investissements annuels dans les organisations, réseaux et fonds de défense des droits des femmes et les mouvements féministes.<sup>4</sup> Instaurer une taxe sur les Big Tech et les entreprises de grande taille pour financer les initiatives féministes. Investir dans la recherche de moyens innovants pour mobiliser des fonds en faveur de l'égalité de genre.
- **Accroître la flexibilité des financements** en allongeant les cycles à idéalement plus de huit ans, en les adaptant aux contextes politiques nationaux<sup>5</sup> et en limitant la bureaucratie (réduire les dossiers de candidatures, exigences de cofinancement, audits, et la production de rapports continue).
- **Réévaluer les pratiques de diligence** et les définitions conventionnelles du "risque", et y ajouter le facteur de "danger du non financement des organisations féministes"<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> [2024 SDG Gender Index - Equal Measures 2030](#)

<sup>3</sup> [Walking the Talk. Cadre commun de demandes](#), Demande 1

<sup>4</sup> [Walking the Talk. Cadre commun de demandes](#), Demande 8

<sup>5</sup> [Walking the Talk. Cadre commun de demandes](#), Encadré 2

<sup>6</sup> [Bridgespan. Lighting the Way: A Report for Philanthropy on the Power and Promise of Feminist Movements](#)

## 2. Défense des droits acquis et lutte contre les mouvements anti-droits

Les mouvements conservateurs et d'extrême droite orchestrent des attaques coordonnées contre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. Il est essentiel de défendre les acquis et d'empêcher les régressions.

- **Défendre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ face aux restrictions légales, culturelles et religieuses, et garantir leur sécurité.** Agir notamment pour la décriminalisation des personnes LGBTQIA+ et leur assurer un accès plein et entier aux droits fondamentaux en particulier en matière de santé, de sécurité, de justice et de reconnaissance juridique.
- **Mettre en œuvre de façon effective les législations et conventions internationales** existantes en matière d'égalité de genre et de droits humains.
- **Renforcer l'adhésion des États membres aux instruments internationaux de protection des droits des femmes**, comme la CEDAW, Convention d'Istanbul, le Protocole de Maputo et la Convention de l'Union Africaine visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles.
- **Lutter contre le “backlash”** en réaffirmant l'égalité de genre comme condition sine qua non à la réalisation des droits humains et du développement durable. En ce sens, **ne pas céder aux tentatives de régression de langage** dit “agréé” liées aux droits humains, à l'égalité de genre, aux discriminations multiples et entrecroisées, et aux droits et santé sexuelle et reproductive, et soutenir les démarches de documentation de l'action des acteurs anti-droits.<sup>7</sup>
- **Soutenir les démarches de documentation et de décryptage de l'action des mouvements anti-droits.**
- **S'opposer à l'instrumentalisation des droits des femmes et des filles** par les Etats et acteurs anti-droits à des fins d'intérêts politiques ou de conflits.

---

<sup>7</sup> Ex: Rapports [Eye on the Rights](#) Ipas, European Parliamentary Forum for SRHR (e.g. [Tip of the Iceberg: Religious Extremist Funders against Human Rights for Sexuality & Reproductive Health in Europe](#), 2021).

### 3. Participation aux instances de décision et accès aux espaces publics et digitaux

L'exclusion persistante des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des personnes minorisées des espaces de pouvoir, qu'ils soient physiques ou numériques, freine la réalisation de l'égalité réelle. Garantir une participation pleine et entière aux décisions politiques, ainsi qu'un accès sûr et équitable aux espaces publics et digitaux, est indispensable pour construire des sociétés plus justes et démocratiques.

- **Assurer le multilinguisme et l'accessibilité linguistique** dans les espaces multilatéraux d'élaboration des politiques et normes internationales.
- **Garantir un accès rapide, transparent et facilité aux visas et documents de voyage pour les représentant-es de la société civile**, afin de leur permettre de participer pleinement et effectivement aux travaux des espaces multilatéraux, sans entrave administrative ni discrimination.
- **Œuvrer à une représentation paritaire** dans toutes les instances de décision politique, en instaurant par exemple des quotas et des mécanismes de redevabilité pour lutter contre les inégalités structurelles de genre.
- **Dénoncer et combattre toutes les formes de violences hors ligne et en ligne** et/ou facilitées par les technologies, visant notamment les femmes, les personnes LGBTQIA+, les défenseures des droits humains et activistes féministes. En ce sens, **criminaliser** le cyberharcèlement, et toute forme de violence basée sur le genre en ligne<sup>8</sup>, et **responsabiliser les entreprises technologiques et les réseaux sociaux** dans la prévention et la lutte contre les violences faites dans les espaces digitaux.

---

<sup>8</sup> Le cyberharcèlement est une forme de violences faites aux femmes parmi d'autres (doxxing, discours haineux, sextorsion, trolling, flooding, etc.) qui vise les féministes dans les espaces digitaux.

## 4. Accès aux droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR)

Les droits sexuels et reproductifs sont essentiels à l'autonomie et à la dignité de chacun·e. Ils doivent être garantis pour tou.te.s, sans discrimination, en tenant compte des réalités spécifiques vécues par les femmes, adolescentes et filles dans toute leur diversité, les personnes LGBTQIA+ et les personnes marginalisées. Des politiques inclusives, accessibles et respectueuses des droits humains sont indispensables.

- **Protéger l'architecture de santé mondiale** et la capacité des acteurs multilatéraux à améliorer la santé sexuelle et reproductive de tou.te.s, et à élaborer des normes et standards internationaux ambitieux, en collaboration avec la société civile.
- **Assurer l'inclusion systématique** des femmes, filles, communautés marginalisées et organisations de la société civile féministe dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de santé sexuelle et reproductive.
- **Garantir l'accès à la couverture santé universelle**, et l'accès gratuit et effectif à la contraception et aux soins et services de santé sexuelle et reproductive pour tout.e.s. Cela inclut l'accès des personnes transgenres aux traitements hormonaux et chirurgicaux d'affirmation de genre.
- **Assurer l'accès à l'éducation complète à la sexualité** pour tou.te.s tout au long de la vie.
- **Dépénaliser l'IVG** et garantir un accès sécurisé à l'avortement<sup>9</sup>.
- **Intégrer la notion de dignité menstruelle** en assurant l'accès à des infrastructures sanitaires améliorées pour toutes les personnes menstruées et en promouvant la mise en place des congés menstruels<sup>10</sup>
- **Instaurer une formation obligatoire des professionnel·les de santé aux DSSR**, en vue de reconnaître et déconstruire le rôle du patriarcat médical, afin de stopper les oppressions et violences racistes et sexistes perpétrées (cf. négation des expériences vécues par les femmes, banalisation des problèmes de santé, violence interpersonnelle des personnels de santé)<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Rapport Equipop, [Nos futurs féministes](#) "Le droit de disposer de son corps n'est pas un privilège, c'est un droit inaliénable. Priver ce droit à quelqu'un.e, c'est lui nier ses droits fondamentaux, son humanité et sa dignité. [...] L'avortement sécurisé est une question de droits humains et pas uniquement de santé publique [qui permet de contribuer] à réduire les décès maternels, les infections et les complications liées des avortements clandestins."

<sup>10</sup> [Rapport Equipop, Nos futurs féministes](#)

<sup>11</sup> [Rapport Equipop "Un espace à nous. entre militantisme et recherche : dialoguons sur une approche féministe des DSSR !"](#)

## 5. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les violences sexistes et sexuelles constituent une atteinte grave aux droits humains et à l'intégrité des personnes. Y mettre fin exige des actions systémiques : application rigoureuse des lois, protection des survivantes et des lanceuses d'alerte, et politiques publiques ambitieuses pour prévenir, sanctionner et réparer ces violences.

- **Démontrer une volonté politique forte** pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, notamment les pratiques néfastes comme les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants.
- **Lutter contre l'impunité en renforçant l'application des cadres législatifs** en vigueur sur les violences sexistes et sexuelles et en adoptant des politiques publiques multisectorielles ambitieuses pour y mettre fin.
- **Garantir des ressources adaptées** pour la prise en charge holistique des survivant.e.s, notamment en matière de logement, de services de santé mental et de soutien psycho-social.
- **Renforcer la protection face aux représailles judiciaires et numériques**, en particulier des défenseur.e.s des droits humains, activistes féministes et lanceuses d'alerte. Reconnaître le cyberharcèlement, et plus largement les violences en ligne, comme un problème de santé publique.
- **Condamner fermement l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre** et reconnaître les atteintes ciblées aux corps et aux droits reproductifs des femmes et filles comme des violations graves du droit international humanitaire et des droits humains.
- **Renforcer la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité** en intégrant systématiquement la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans tous les processus de paix, avec un financement dédié et la participation effective des femmes survivantes et défenseuses des droits humains.